

N° d'ordre : 08
N° délibération : 2017.1080.SP

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :
033-200053759-20170626-lmc100000142043-DE
Envoi Préfecture : 06/07/2017 Retour Préfecture : 06/07/2017

CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

Séance Plénière du lundi 26 juin 2017

Communication sur l'Apprentissage en Nouvelle-Aquitaine - Point d'étape de la mise en œuvre

Synthèse

La feuille de route votée le 27 juin 2016 par l'assemblée régionale fixe les orientations concernant le développement de l'apprentissage, pièce maîtresse de la politique régionale en matière d'éducation, d'orientation et de formation professionnelle.

La Région considère, en effet, l'apprentissage comme une voie d'excellence pour l'accès à la qualification et à l'emploi et elle entend donc augmenter significativement le nombre d'apprentis.

La Nouvelle-Aquitaine compte au 1er janvier 2017, 115 CFA et 375 sites de formation qui accueillent 36 685 apprentis.

Le nombre total d'apprentis est en augmentation de 4 % par rapport à la rentrée précédente, et cela pour la 2^{ème} année consécutive.

Il s'agit d'un signal positif encourageant la Région à poursuivre son effort en faveur de cette voie de formation.

Autre signal positif : les résultats de la consultation effectuée à l'occasion du renouvellement de la convention quinquennale.

Un questionnaire a en effet été proposé aux différents acteurs de l'apprentissage avec pour objectifs de recueillir leur perception de l'apprentissage en général et

plus spécifiquement le recrutement des apprentis, l'accès au contrat d'apprentissage mais également leur avis sur les chantiers prioritaires à conduire.

Cette consultation a recueilli un taux de participation intéressant : près de 4 000 réponses ont été enregistrées dont 40 % d'apprentis et 20 % d'entreprises.

Il en ressort une perception globale très positive de l'apprentissage et notamment de la combinaison emploi/formation favorisant l'insertion professionnelle. L'entreprise privilégie cette voie de formation pour transmettre des savoir-faire et les jeunes pour la spécificité de la pédagogie mais aussi comme moyen d'acquérir une plus grande autonomie.

Des attentes ont été formulées quant à l'information sur l'apprentissage et l'aide à la signature de contrats. Elles rejoignent les priorités que s'est fixées la Région.

Cette délibération présente les principales actions conduites pour la rentrée 2017 afin de renforcer la mobilisation des acteurs et le pilotage régional dans le respect des axes définis par la feuille de route

- **favoriser l'accès des jeunes à l'apprentissage** grâce à un programme de manifestations et des outils pour promouvoir l'apprentissage et faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande. La rentrée 2017 sera l'occasion de lancer une expérimentation du relèvement de l'âge d'entrée en apprentissage de 26 à 30 ans, dans le cadre du décret sorti le 30 décembre 2016
- **encourager le recours à l'apprentissage par les entreprises** grâce à un réseau de développeurs qui sera déployé à l'échelle de tout le territoire à l'horizon 2018 et animé pour une action de prospection harmonisée plus efficace surtout sur l'accompagnement à la signature du contrat d'apprentissage
- **offrir aux apprentis les meilleures chances de réussite** grâce notamment à des dispositifs d'aides harmonisées à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine : transport, hébergement, restauration mais aussi fourniture d'un premier équipement professionnel ou encore possibilité de faire appel à un Fonds Social Apprentis
- **poursuivre l'investissement pour moderniser l'appareil de formation et le rendre plus attractif** grâce au démarrage ou la poursuite de 33 opérations de construction ou de rénovation
- **renouveler l'offre de formation par apprentissage** grâce à l'ouverture de 134 nouvelles formations à la rentrée 2017 suivant les 127 ouvertures réalisées à la rentrée 2016
- **préparer un nouveau cadre contractuel entre les CFA et la Région** qui débouchera sur le vote d'une nouvelle convention quinquennale, levier important pour la politique régionale notamment en faveur de l'expérimentation et de l'innovation avec pour objectif central de lutter contre la rupture de contrat.

La nouvelle convention quinquennale définira également les principes de l'intervention financière de la Région auprès des CFA tant en fonctionnement qu'en investissement.

Incidence Financière Régionale

Le plan d'actions 2017 s'inscrit dans le cadre budgétaire adopté par le Conseil Régional le 13 février dernier.

Ainsi, la Région consacrera 176,085 M€ en crédits de paiement pour le fonctionnement et 50, 243 M€ pour l'investissement témoignant de l'effort de la Région Nouvelle Aquitaine pour soutenir le développement de cette modalité de formation et favoriser la réussite des apprentis.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20170626-lmc100000142043-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 06/07/2017
Retour Préfecture : 06/07/2017

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE Séance Plénière du lundi 26 juin 2017

N° délibération : 2017.1080.SP

B - FORMATION PROFESSIONNELLE ET
APPRENTISSAGE

Réf. Interne : 141417

OBJET : Communication sur l'Apprentissage en Nouvelle-Aquitaine - Point d'étape de la mise en œuvre
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles 4221-1, L 4231-1 et L 4231-3 ;

Vu le Code du Travail pour sa sixième partie, livre 2 et notamment les articles L.6121-2, L.6121-2, R6233-10 et les articles L6243-1 et suivants ;

Vu la loi du 05 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

Vu la délibération n°2013.244 (SP) de la Séance Plénière du 04 mars 2013 adoptant la Convention quinquennale 2013-2017 portant création des Centres de Formations d'Apprenti-e-s pour le territoire Aquitain ;

Vu la délibération n°SP13-0145 du 12 décembre 2013 approuvant les conventions-type portant création des Centres de Formations d'Apprenti-e-s pour le territoire Limousin ;

Vu la délibération n°11CR063 du 12 décembre 2011 adoptant la convention type portant création des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et Sections d'Apprentissage (SA) pour la période 2012-2016 sur le territoire Poitou-Charentes ;

Vu la délibération n°SP2016-1245 du 27 juin 2016 approuvant la feuille de route pour l'apprentissage dans la nouvelle Région ;

Vu l'avis du Conseil Économique Social et Environnemental Régional ;

Vu la Commission n° 9 "Formation Professionnelle-Apprentissage" réunie et consulté ;

La Région a placé le soutien à l'emploi et à l'innovation au cœur de son projet. Pour cela, elle conduit une politique volontariste en faveur de l'éducation, de l'orientation et de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Parce qu'il s'agit d'une compétence pleine et entière de la Région, le développement de l'apprentissage s'impose naturellement comme une pièce maîtresse de cette politique. La Région porte donc l'ambition de développer l'apprentissage comme voie d'excellence en cohérence et en complémentarité avec la voie scolaire pour permettre à tout jeune :

- d'acquérir une première qualification professionnelle ;
- de poursuivre son parcours afin d'obtenir le niveau de qualification le plus élevé auquel il peut accéder.

L'objectif visé est bien entendu l'insertion professionnelle mais aussi sociale et citoyenne des jeunes.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20170626-lmc10000142043-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 06/07/2017
Retour Préfecture : 06/07/2017

Ainsi, la Région entend augmenter le nombre d'apprentis de 50 % d'ici la fin du mandat en agissant de manière coordonnée sur tous les leviers dont elle dispose.

Pour donner une traduction concrète à cette ambition, l'Assemblée Régionale, lors de la séance plénière du 27 juin 2016, a adopté le vote une **feuille de route pour le développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine** organisée autour de 6 axes.

La mise en œuvre de cette feuille de route commence à produire ses fruits puisqu'au 1^{er} janvier 2017, 36 685 apprentis sont accueillis dans les 115 CFA que compte la Nouvelle-Aquitaine, soit une augmentation de 4 % par rapport à l'année antérieure. L'augmentation atteint 7 % pour les apprentis entrés en formation à la rentrée 2016 en comparaison avec ceux entrés à la rentrée précédente. Cette tendance à la hausse se confirme pour la deuxième année consécutive.

Le nombre de contrats d'apprentissage est en progression de 3,5 % entre les rentrées 2015 et 2016, ce qui représente 842 contrats en plus.

En ce qui concerne le taux d'insertion, il est lui aussi en progression de plus 4 points par rapport à 2015 : 64% des apprentis sont en emploi 9 mois après la fin de leur formation.

Enfin, le taux de réussite aux examens se maintient au-dessus de 80 %.

Pour la rentrée 2017, le plan d'actions se concentre sur 6 axes :

- **favoriser l'accès des jeunes à l'apprentissage,**
- **encourager le recours à l'apprentissage par les entreprises,**
- **offrir aux apprentis les meilleures chances de réussite,**
- **poursuivre l'investissement pour moderniser l'appareil de formation,**
- **renouveler l'offre de formation par apprentissage,**
- **préparer un nouveau cadre contractuel entre les CFA et la Région.**

1- Favoriser l'accès des jeunes à l'apprentissage, grâce à une politique de promotion forte et unifiée, cohérente avec le Service Public Régional de l'Orientation Professionnelle (SPRO)

Des manifestations pour promouvoir l'apprentissage et rapprocher l'offre et la demande

La Région soutient ou initie un grand nombre de manifestations sur tout le territoire. En vue de la rentrée 2017, ce sont déjà 230 journées portes ouvertes, 13 salons et forums qui ont permis de mieux faire connaître l'apprentissage et les métiers auxquels il conduit.

La Région a organisé par ailleurs les finales nationales des Olympiades des Métiers en mars 2017. Vitrine des métiers et de l'excellence de l'appareil de formation et de la jeunesse de la région, cette manifestation a accueilli près de 70 000 visiteurs en particulier des collégiens afin de faciliter leur orientation. Que ce soit au travers de parcours de visites organisés, des outils mis en place avec l'Onisep ou simplement par le "voir en direct", les jeunes et les familles changent

leur regard sur la voie professionnelle en général et l'apprentissage en particulier.

Des séquences de mise en relation de l'offre et la demande «comment décrocher mon contrat d'apprentissage» vont être déployées à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine afin de permettre aux candidats à l'apprentissage de trouver un accompagnement à la recherche de contrats et des conseils personnalisés. Elles s'inscrivent le plus souvent dans des manifestations déjà existantes et sont mises en place en lien avec les différents acteurs de l'apprentissage : chambres consulaires en premier lieu mais aussi CFA, Missions locales, Pôle Emploi, Cap Emploi, CARIF/OREF, Onisep, branches. Pour la rentrée 2017, l'objectif est d'en réaliser une par département.

Une nouvelle action, de nature à favoriser l'accès à l'apprentissage, sera développée à l'horizon 2018, en lien avec la feuille de route pour l'orientation, la formation professionnelle continue et l'emploi. Il s'agit d'ouvrir la possibilité pour les élèves de 3^{ème} de réaliser leur stage de découverte dans des CFA en s'appuyant sur leurs plateaux techniques et des échanges avec des apprentis.

Des outils harmonisés à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine :

Une bourse de l'alternance unique

Depuis avril 2016, un portail commun a été construit pour un seul accès des candidats et des entreprises aux deux bourses existantes, celle de l'ARFTLV (Association Régionale de la Formation Tout au long de la Vie Poitou-Charentes) couvrant sept départements et celle de CCI France, support de la bourse pour cinq départements. **En 2016, 5 801 offres de contrats d'apprentissage ont ainsi été collectées en Nouvelle-Aquitaine, pour la grande majorité, par des développeurs de l'apprentissage. 83% ont été pourvues.**

Pour aller plus loin, la fusion des deux bourses avec un portage unique par le CARIF/OREF Nouvelle-Aquitaine est désormais actée, en lien avec le Service Numérique de l'Emploi.

Il s'agit de donner une lisibilité plus forte à cet outil indispensable au développement de l'apprentissage. Il s'agit également de mieux piloter pour mieux qualifier et suivre le dépôt des offres d'entreprises et CV des jeunes et donc favoriser là encore le rapprochement de l'offre avec la demande. Il s'agit enfin de disposer d'un système d'information unique permettant notamment de mesurer les évolutions au cours des années, de réaliser des statistiques et d'observer l'activité des développeurs.

Le guide « apprentissage »

Cet outil, destiné à tous les informateurs et élaboré en partenariat avec la DRONISEP et les CARIF/OREF, présente l'ensemble des formations par apprentissage de la Nouvelle-Aquitaine.

Le guide 8 pages « l'apprentissage ça rapporte »

Etendue dès 2016 à tout le territoire afin de faire connaître et d'informer le grand public sur l'apprentissage de façon synthétique, cette brochure est insérée dans les guides élèves « Après le brevet », «Après le bac », «Après un bac +2 +3 » et distribuée dans tous les établissements (collèges, lycées) et salons.

Un travail est en cours pour mieux communiquer sur les réseaux sociaux, très utilisés par les candidats potentiels à l'apprentissage.

L'expérimentation du relèvement de l'âge d'entrée en apprentissage de 26 à 30 ans.

La Région Nouvelle-Aquitaine a été retenue (décret n°2016-1998 du 30 décembre 2016) pour porter, aux côtés de 6 autres régions, l'expérimentation

relative au relèvement de l'âge d'entrée en apprentissage de 25 à 30 ans prévue à l'article 77 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, dite « loi Travail ».

La loi précise que tous les jeunes de moins de 30 ans révolus ont accès à cette mesure. De même, toutes les entreprises qui font former leur(s) apprenti(s) sur le territoire ouvert à l'expérimentation y ont accès. Elle stipule également que les règles de rémunération ne sont pas modifiées et que le droit commun est maintenu en matière de durée du contrat et de successions de contrats. Les régimes légaux d'aides (prime aux employeurs d'apprentis, aide à l'embauche d'un apprenti supplémentaire) et d'exonérations de cotisations sociales s'appliquent aussi à ces nouveaux publics.

Au travers de cette expérimentation, la Région entend attirer un nouveau public et favoriser l'accès à l'apprentissage des 26/30 ans sur les premiers niveaux de qualification (V (CAP) et IV (BAC PRO) afin notamment de :

- répondre à l'objectif d'acquisition d'un premier niveau de certification professionnelle,
- favoriser la prise en compte des publics les plus éloignés de l'emploi
- donner l'opportunité aux décrocheurs de la voie scolaire, notamment les décrocheurs du supérieur qui souhaiteraient reprendre un cursus de formation pour obtenir une première qualification professionnelle, de le faire par la voie de l'apprentissage mieux adaptée à leur souci d'autonomie,
- optimiser l'offre de formation existante par l'amélioration du taux de remplissage.

Cette expérimentation va s'étaler sur trois années et ainsi que le prévoit le protocole annexé au décret, elle fera l'objet d'une évaluation annuelle portant sur le nombre d'apprentis concernés, leur profil, les taux de réussite aux examens et d'insertion en emploi des apprentis concernés. Un bilan sera également fait pour mesurer l'impact éventuel sur la carte des formations, les capacités d'accueil des CFA, l'offre de service d'accompagnement des apprentis, les principaux secteurs concernés (niveaux, branches) ainsi que l'effet financier de la mesure induit pour la Région.

Enfin, dans le cadre de l'évaluation, des données relatives aux contrats de professionnalisation (âge, secteurs, niveau de certification) seront mises à disposition pour mesurer l'ensemble des effets de l'expérimentation au titre de la politique d'alternance et les éventuels transferts du contrat de professionnalisation vers le contrat d'apprentissage.

Au vu de cette évaluation, des ajustements dans les modalités de mise en œuvre pourront être apportés dès la première année de l'expérimentation.

2- Encourager le recours à l'apprentissage par les entreprises

A l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, près de 150 personnes prospectent– à temps plein ou à temps partiel- des entreprises pour les inciter à recruter des apprentis. Ces développeurs sont localisés principalement dans les Chambres consulaires et les CFA. Leurs missions peuvent aller jusqu'à la mise en relation avec les candidats.

Pour la campagne 2017, la Région va déployer une animation du réseau des développeurs en lien étroit avec d'autres acteurs tels que les Missions locales, Pôle Emploi ou encore Cap Emploi... Le partenariat avec Pôle Emploi en matière de développement de l'apprentissage prendra appui sur les conseillers entreprise. Il est intégré dans la convention de coopération renforcée signée avec la Région.

Cette animation permettra de fixer des objectifs de prospection, de suivre l'activité des développeurs, la saisie des offres dans la bourse de l'alternance mais aussi de partager les bonnes pratiques, avec l'objectif de confirmer la tendance à la hausse du nombre de contrats enregistré lors des deux dernières rentrées.

Par ailleurs, un appel à projets unique concernant le réseau des développeurs sur tout le territoire de la Nouvelle-Aquitaine sera publié pour une mise en place dès le début 2018. Il précisera les missions attendues des développeurs depuis l'information sur l'apprentissage, la prospection d'entreprises mais aussi l'aide à la signature du contrat et la mise en relation entre le besoin de l'entreprise et les profils des candidats à l'apprentissage.

C'est sur ce dernier point que la Région entend mettre l'accent car au-delà de l'intérêt que l'entreprise exprime pour l'apprentissage, il est essentiel de l'accompagner jusqu' à la signature de contrat pour faire le bon « appariement » jeune/entreprise afin notamment de prévenir la rupture de contrats.

Cet appel à projet bénéficiera d'un cofinancement FSE et prendra en compte la loi du 5 mars 2014 stipulant le champ d'activité des CFA et leurs obligations.

Enfin, la collectivité régionale a fait le choix d'être exemplaire en matière de recrutement d'apprentis et accueillera à ce titre 150 apprentis qui seront accueillis sur les trois sites et dans les lycées régionaux principalement sur les métiers de cuisinier de collectivité, espaces verts, accueil...

3- Offrir aux apprentis les meilleures chances de réussite

Cela se traduit par la mise en place de dispositifs d'aides harmonisés à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine relatifs au transport, à l'hébergement et la restauration des apprentis mais aussi à la fourniture d'un premier équipement professionnel aux nouveaux apprentis inscrits dans une formation de niveau V ou IV le nécessitant ou encore le Fonds Social Apprentis ouvert à des jeunes rencontrant des difficultés pouvant remettre en question la poursuite de leur formation.

L'objectif d'harmonisation a été atteint dès la rentrée 2016. En effet, dans le cadre de la création de la nouvelle Région, les aides directes, ont fait partie des premiers dispositifs financiers qu'il convenait d'harmoniser afin de garantir une équité de traitement sur tout le territoire, de renforcer la visibilité de la Région et de faciliter l'accès à l'apprentissage.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20170626-lmc100000142043-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 06/07/2017
Retour Préfecture : 06/07/2017

4- Poursuivre l'investissement pour moderniser l'appareil de formation

Des chantiers emblématiques sont en cours tels :

- la construction du CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente-Maritime, sous maîtrise d'ouvrage Région. Ce CFA accueillera plus de 1 500 apprentis dès la rentrée 2018 dans les domaines des services, des métiers de bouche, de l'hôtellerie-restauration. La Région consacre 10.6M€ à ce projet ;
- la construction d'un campus de formation et d'une structure d'hébergement communs aux CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne avec une participation régionale de 7,69 M€. Ces deux CFA forment au total 1123 apprentis principalement dans les secteurs des métiers de bouche, de l'hôtellerie-restauration, du commerce et des services et de l'automobile.
- la rénovation du CFA Moulin Rabaud de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute Vienne pour laquelle la Région apporte son soutien à hauteur de 2,29 M€. Ce CFA accueille 590 apprentis qui se destinent aux métiers de bouche, de la mécanique auto et des services.

D'autres seront achevés tels le Campus des Métiers de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Charente pour les sites de formation de Barbezieux et Cognac ou encore la construction du CFA BTP à Chasseneuil sur Bonnieure prévu pour accueillir 750 apprentis.

Enfin, de nouveaux travaux sont entrepris en 2017 notamment pour la construction du pôle des industries technologiques à Tarnos, pour la rénovation de la Maison de la Formation à Poitiers ou encore la restructuration du pôle alimentaire au CFA de la Chambre des Métiers de la Vienne.

Au total, ce sont 33 opérations de construction ou de rénovation en cours de réalisation qui ont été votées pour un montant de 142 M€ afin d'améliorer les conditions de formation des apprentis et renforcer ainsi l'attractivité de l'apprentissage.

5- Renouveler l'offre de formation par apprentissage et l'adapter aux nouveaux défis de l'économie régionale et nationale

Dans le cadre de sa compétence, la Région doit définir annuellement la carte régionale des formations professionnelles initiales par la voie de l'apprentissage. Depuis la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, elle le fait en cohérence avec la carte des formations initiales sous statut scolaire. Un protocole a d'ailleurs été signé entre la Région et les Autorités académiques en 2016. A terme, il doit déboucher sur une procédure et un calendrier uniques pour l'évolution de la carte des formations.

L'évolution annuelle des formations dispensées par la voie de l'apprentissage intègre bien entendu une consultation des branches professionnelles et du CREFOP pour garantir un lien avec les besoins en compétences des entreprises régionales.

Dans la continuité de la rentrée 2016 où 127 nouvelles formations ont été ouvertes par la voie de l'Apprentissage, confortant ainsi une offre de

1 798 formations déjà existantes débouchant sur 691 certifications différentes, 134 nouvelles formations ouvriront à la rentrée 2017 dont :

- 19 ouvertures pour 235 places dans le secteur du bâtiment permettant d'orienter l'offre vers les métiers qui portent les fortes mutations technologiques et environnementales ;
- 18 formations nouvelles aux métiers de la métallurgie, de l'automatisme, de l'électronique, des matériaux et industries de process pour accompagner le besoin en compétences des industries régionales et offrir des qualifications synonymes d'insertion dans l'emploi aux jeunes.

6- Préparer un nouveau cadre contractuel entre les CFA et la Région

Conformément aux dispositions du Code du travail, la création d'un CFA fait l'objet d'une convention établie entre la Région et une association ou toute autre personne morale ou organisme pour une durée de 5 ans. L'objet de cette convention est de déterminer les modalités d'organisation administrative, pédagogique et financière.

Les trois ex régions disposaient chacune d'une convention couvrant une période différente. Lors de la plénière de juin 2016, l'Assemblée régionale a délibéré sur une date commune pour l'expiration de ces conventions et la mise en place d'une convention unique prenant effet le 1/01/2018 pour se terminer le 31/12/2022.

Cette nouvelle convention devra intégrer les dernières évolutions législatives et notamment celles liées à la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui renforce les compétences régionales en matière d'apprentissage, confie de nouvelles missions et obligations aux CFA et réforme le financement de l'apprentissage.

Au-delà, elle constitue pour la Région un levier important pour l'application des orientations définies dans la feuille de route. Elle est ainsi l'occasion d'harmoniser la politique en direction des CFA notamment sur les modalités de financement du fonctionnement et de l'investissement. Elle permettra aussi de préciser les priorités en matière d'offre de services aux apprentis et aux entreprises pour garantir une équité territoriale, sécuriser les parcours des apprentis afin de prévenir les ruptures de contrat et favoriser leur réussite. Elle donnera les attendus régionaux en matière d'innovation et d'expérimentation mais aussi d'évaluation des résultats et de la qualité du dispositif.

Ainsi que le prévoit le code du travail, dans un objectif de co-construction et un souci de développer le partenariat, la Région a organisé une phase de concertation et de consultation des différents acteurs de l'apprentissage.

Différentes modalités ont été retenues selon le type d'acteur et son rôle dans le dispositif apprentissage.

En ce qui concerne les CFA, 4 groupes de travaux ont été mis en place portant sur l'offre de services aux apprentis, aux entreprises, les aides aux apprentis et l'évaluation.

Pour les Organismes Gestionnaires, ils sont consultés, à l'appui d'un questionnaire, sur les volets plus stratégiques : positionnement du CFA au regard de son territoire d'intervention, des branches ou filières économiques, offre de

formation, projet d'établissement mais aussi sur les modalités de financement. Les autres interlocuteurs de la Région (CESER, CREFOP, Branches, ARDIR, Autorités Académiques, DIRECCTE, AGEFIPH, Pôle Emploi, Missions locales...) sont eux invités à apporter leur contribution sur la base d'un questionnaire et d'échanges le cas échéant.

La consultation par questionnaire a également été étendue aux bénéficiaires de l'apprentissage : les entreprises et plus particulièrement celles qui forment des apprentis, les apprentis, les familles, les jeunes non apprentis et enfin, plus largement, toute personne souhaitant s'exprimer sur l'apprentissage (formateurs, agents de la Région, ...).

La nouvelle convention type sera mise au vote de l'Assemblée régionale lors de la prochaine plénière.

**Après en avoir délibéré,
Le CONSEIL REGIONAL :**

-PREND ACTE de la communication sur la mise en oeuvre des actions en faveur l'apprentissage en u point en en Nouvelle-Aquitaine.

Décision de l'assemblée plénière :

Le Président du Conseil Régional,

Donne acte



ALAIN ROUSSET